

Ministère de l'Éducation nationale  
Lycée Professionnel P. DESGRANGES  
32, rue des Bullieux BP 10126  
42166 ANDREZIEUX-BOUTHEON Cedex  
Téléphone : 04 77 36 38 10  
Télécopie : 04 77 55 48 13  
Email : [intendant.0421691k@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0421691k@ac-lyon.fr)

## Fourniture de PAIN

### CAHIER DES CHARGES

ET

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

\* \* \* \* \*

#### I) CAHIER DES CHARGES

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée (MAPA), en application des articles du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

#### **Article 1 – OBJET ET DEFINITION DU MARCHE**

Ainsi que le définissent les articles 77 du CMP, le contrat conclu est un marché de fourniture, à bons de commandes. Lesdites commandes sont effectuées par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins de l'établissement.

Le service de restauration du lycée P. DESGRANGES confectionne en moyenne 1 300 repas par jour, sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et en moyenne 250 repas le mercredi.

Il est fermé durant les congés scolaires (zone A).

#### **Article 2 – DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu pour 1 an soit du : du **1er janvier 2019 au 31 décembre 2019**.






### **Article 3 – ETENDUE DES BESOINS (1 an)**

Les quantités de fournitures faisant l'objet du marché figurent dans un tableau annexé au présent cahier. Elles sont indicatives et peuvent varier dans une **fourchette de + ou – 30 % maximum**.

### **Article 4 – QUALITE**

La qualité du pain doit être conforme à l'article L. 121-80 de la Loi n° 98-405 du 25 mai 1998 déterminant les conditions juridiques de l'exercice de la profession d'artisan boulanger à savoir :

-  Que le pétrissage de la pâte, sa fermentation, sa mise en forme ainsi que la cuisson doit être pratiqués sur le lieu de vente,
-  Que les produits ne peuvent à aucun stade de la production être surgelés ou congelés,
-  La farine utilisée sera de haute qualité (label demandé).

### **Article 5 – ECHANTILLONS ET FICHES TECHNIQUES**

**IMPORTANT :** La fourniture d'un échantillon par tous les candidats désireux de remettre une offre est demandée pour le **lundi 10 décembre 2018 à 10h00**.

Il est à déposer au service de restauration du lycée.

Pour tous les produits, les fournisseurs devront d'autre part fournir impérativement une **fiche technique**.

### **Article 6 – PRIX**

L'offre sera impérativement présentée sur le tableau joint en annexe de l'acte d'engagement et fera clairement apparaître le prix unitaire hors taxes, le prix unitaire TTC, le montant total HT et le montant total TTC.

En cas d'erreur dans le calcul de l'offre, il sera tenu compte du prix unitaire hors-taxe.

**Les prix s'entendent franco de port et d'emballage.**

Une offre sera présentée pour la fourniture de pain michons (50 grammes) et une autre pour la fourniture de pains type flûtes (400 grammes)

Le souhait de l'établissement est de commander des michons, complétés par des flûtes pour pallier l'insuffisance de michons durant le service. Les flûtes, dont la conservation est meilleure, servent de variable d'ajustement.

Au vu du nombre prévisionnel de repas sur l'année civile 2019, les quantités renseignées pour les michons seront commandées de façon certaine. Le lycée se laisse néanmoins un délai de 1 mois à compter de la date de début d'exécution du marché (soit jusqu'au 31 janvier 2019) pour réajuster ses prévisions si besoin (notamment pour ce qui est des flûtes).

### **Article 7 – Variantes**

Les variantes sont autorisées (cf. tableau des besoins, incluant la proposition financière du candidat) à condition de remplir les critères énoncés à l'article 4 du présent document.



## **Article 8 – PASSATION ET EXECUTION DES COMMANDES**

Les commandes sont passées par téléphone ou par fax la veille ou le vendredi pour le lundi avant 15 heures. En cas d'oubli du lycée pour une passation de commandes, le fournisseur devra appeler le service de gestion de l'établissement pour en évoquer la raison avant 17 heures.

## **Article 9 – LIVRAISON**

Le pain est livré sur place tous les jours en une ou deux fois entre 6h30 et 7h.

En cas de non conformité entre la fourniture livrée et le bulletin de livraison, celui-ci sera rectifié et signé par les deux parties.

Le fournisseur utilisera un véhicule de livraison approprié aux contraintes d'accès et à l'emplacement géographique de l'établissement. Le pain sera livré dans des contenants adaptés.

## **Article 10 – REGLEMENT**

Le paiement des marchandises sera effectué par mandat administratif dans le délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture périodique, par virement sur le compte du titulaire tel qu'il est indiqué dans l'acte d'engagement.

Le dépassement du délai constitue un retard de paiement donnant lieu au paiement d'intérêts moratoires au fournisseur. Le taux des intérêts moratoires est le taux d'intérêt légal en vigueur à la date où ils commencent à courir.

Les factures seront établies en un original et une copie portant, outre les mentions légales et réglementaires, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire du marché
- la date
- le relevé des fournitures livrées
- leur montant hors taxes et TTC
- le nom et l'adresse du service acheteur
- les coordonnées bancaires

## **Article 11 – MODIFICATION ADMINISTRATIVE, RESILIATION DU MARCHÉ OU LITIGE**

- Le titulaire du marché doit impérativement informer le lycée Pierre DESGRANGES de tout changement concernant :
  - sa raison sociale (nouveau nom ou statut de l'entreprise) : un extrait Kbis du registre du commerce et l'extrait des annonces légales et juridiques traduisant ce changement devront être adressés au lycée.
  - son compte de règlement : le fournisseur devra informer les adhérents de ses nouvelles coordonnées bancaires.
- La résiliation pourra intervenir dans les cas prévus au CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales), à charge pour la partie qui en prendra l'initiative d'en informer l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception trente jours avant la date effective de résiliation.



En cas d'infraction caractérisée aux clauses contractuelles énumérées ci-dessus, le pouvoir adjudicateur du marché peut résilier le marché sans indemnité, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de quinze jours. Le titulaire du marché ne percevra aucune indemnité sur la partie non exécutée du marché.

Par ailleurs, l'ordonnateur est autorisé à se fournir là où elle le juge convenable, du seul fait du retard, du refus de livraison ou de la livraison défectueuse non remplacée. Dans le cas où il en résulte une différence de prix au détriment de l'administration, cette différence est mise de plein droit à la charge du titulaire du marché et imputée d'office sur le montant du prochain paiement effectué à son profit.

## **II) REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **A – Conditions de participation**

Le candidat devra fournir les documents suivants :

- L'acte d'engagement dûment complété et signé
- L'offre du candidat (dont le tableau des besoins joint à l'acte d'engagement)
- Le présent cahier des charges paraphé.

### **B – Date limite de réception des offres :**

Les offres devront parvenir au lycée Pierre DESGRANGES avant le **lundi 10 décembre 2018 à 12h00.**

Les pièces contractuelles énumérées ci-dessus seront uniquement disponibles sur la plateforme AJI.

### **C – Critères d'attribution :**

La qualité gustative : 60%

Le prix proposé : 30%

Court approvisionnement : 10%

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de pouvoir recourir à la négociation avec les candidats.

### **D – Réponse aux fournisseurs :**

Une réponse par courrier sera adressée à tous les fournisseurs qui auront déposé une offre.

### **E – Contenu du dossier de la consultation**

Le présent document, l'état des besoins annexé, l'offre du candidat et l'acte d'engagement.

### **F- Personnes à contacter en cas d'interrogations relatives au marché :**

- M CLAIRET Sylvain, service intendance  
04 77 36 38 19
- M. Pascal RELAVE, chef de cuisine  
04 77 36 38 09



# Acte d'engagement

## Identification du candidat au marché :

Société :

Adresse :

Représenté par :

SIREN :

APE :

TVA intracommunautaire :

Téléphone bureau :

Téléphone portable :

Site Web :

Adresse électronique :

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués au tableau annexé.

Date, cachet et signature du candidat au marché

